

**MAIRIE**  
**de**  
**CROISY SUR EURE**

**DELIBERATION**  
**REUNION DE CONSEIL DU 06 avril 2018**

Le six avril deux mil dix-huit à dix-huit heures, le conseil municipal légalement convoqué, s'est réuni à la mairie sous la présidence de Jean Michel de Monicault, maire.

**Présents** : Jean Michel de MONICAULT, Luc BAUDRY, Marcel BOUCHER, Jean François CARRIERE, Hervé MOINET, Jacky SABOURIN, Julie TACCOEN, Marie Annick Le BOURNAULT

**Pouvoir** : Ariane de LAVILLEON à Marie Annick LE BOURNAULT, Cyril GARREAU à Jean Michel de MONICAULT

Absents excusés : 0

- **Nomination d'un secrétaire** : Jacky Sabourin ;  
**secrétaire de séance Julie Leroy**
- 1. Approbation du compte rendu du 02 mars 2018 :**  
**approuvé à l'unanimité**
- 2. Approbation du compte de gestion du budget principal**

Nombre de membres en exercice : 10  
Nombre de membres présents : 8  
Nombre de pouvoir : 2  
Nombre de votants : 8 pour le CA  
10 pour les autres décisions  
Nombre de suffrages exprimés : 8 pour le CA  
10 pour les autres décisions

**Vote du compte de gestion Budget principal** : Le conseil approuve à l'unanimité le compte de gestion du budget principal de 2017 de la commune de Croisy sur Eure

**3. Approbation du compte de gestion du budget du CCAS**

**Vote du compte de gestion du CCAS** : Le conseil approuve à l'unanimité le compte de gestion du budget du CCAS de 2017 de la commune de Croisy sur Eure

**4. Approbation du Compte Administratif 2017**

Ce vote se fait en l'absence du maire qui n'a pas autorisation à le voter. Celui-ci, ayant le pouvoir de Cyril Garreau, la représentativité du conseil pour ce vote est la suivante :

Nombre de membres en exercice : 10  
Nombre de membres présents : 8  
Nombre de pouvoir : 2  
Nombre de votants : 8  
Nombre de suffrages exprimés : 8

Le Compte administratif 2017 de la commune de Croisy sur Eure se présente comme suit :

COMMUNE DE CROISY SUR EURE			
COMPTE ADMINISTRATIF 2017			
	prévisions	réalisations	
Dépenses de fonctionnement	187 824.00 €	156 866.01 €	
Recettes de fonctionnement	184 730.00 €	204 612.59 €	
virement du RAR du CCAS		1 045.20 €	
<i>excédent de fonctionnement 2016</i>		0.00 €	
<b>Résultats de fonctionnement</b>			<b>48 791.78 € (1)</b>
Dépenses d'investissement	233 285.74 €	215 441.44 €	
Recettes d'investissement	296 803.74 €	241 312.82 €	
<i>déficit d'investissement 2016</i>		9 336.54 €	
<b>Résultat d'investissement</b>			<b>16 534.84 € (2)</b>
<b>BILAN 2017 (1)+(2)</b>	<b>65 326.62 €</b>		
RESTES A REALISER SUR 2017			
	Dépenses	Recettes	
reseau de voirie	5 192.00 €		Trottoir devant la mairie
immos en cours de construction	951.00 €		four à pain
securisation routiere		2 800.00 €	Radars Boursin
trottoirs route de Ménilles		2 000.00 €	subvention
four à pain		2 400.00 €	subvention
<b>Résultats des restes à réaliser</b>	<b>6 143.00 €</b>	<b>7 200.00 €</b>	<b>1 057.00 € (4)</b>
<b>Report en fonctionnement R 002</b>			<b>48 791.78 €</b>
<b>Report en investissement</b>			<b>16 534.84 €</b>

**Vote du Compte Administratif :** Le maire s'étant retiré de la séance, le 1<sup>er</sup> adjoint Luc Baudry, met au vote le Compte Administratif 2017. Le conseil après délibération vote en l'absence du maire (et de son pouvoir) à l'unanimité de 8 voix l'approbation du Compte Administratif 2017

### 5. Vote du report des excédents de 2017

Le maire, ayant repris la présidence de séance demande au conseil de voter l'affectation de l'excédent de fonctionnement de l'exercice 2017

**Vote de l'affectation de l'excédent :** Le conseil après examen du compte administratif constatant que le compte administratif fait apparaître un excédent de fonctionnement de 48 791.78 €, décide d'affecter à l'unanimité celui-ci en report en fonctionnement (R002) du Budget Primitif 2018.

### 6. Présentation du BP 2018 :

Le Budget Primitif 2018 se présente ainsi :

	budgetisé 2018	observations
<b>dépenses de fonctionnement</b>		
011 charges à caractère général	101 141.17 €	dont excédent de fonctionnement 27501.17€ (intègre prévision 25 000€)
012 charges de personnel	58 343.00 €	
023 virement à la section invest	20 043.61 €	
022 dépenses imprévues	2 000.00 €	
042 opérations d'ordre entre section (virement en investissement)	14 190.00 €	
065 autres charges de gestion courante	52 123.00 €	
066 charges financières	5 600.00 €	
067 charges exceptionnelles	200.00 €	
<b>total dépenses de fonctionnement</b>	<b>253 640.78 €</b>	
<b>recettes de fonctionnement</b>		
002 excédent de fonctionnement	48 791.78 €	
013 atténuation de charges	17 300.00 €	
70 produits des services	1 400.00 €	
73 impôts et taxes	168 666.00 €	0%
74 dotations et participations	15 883.00 €	
75 autres produits de gestion courant	500.00 €	
77 produits exceptionnels	1 100.00 €	
<b>total recettes de fonctionnement</b>	<b>253 640.78 €</b>	
<b>dépenses Investissement</b>		
001 déficit	- €	
16 remboursements d'emprunts	24 551.45 €	
cimetiere	2 250.00 €	
trottoirs devant mairie	3 192.00 €	
sécurisation routière	1 200.00 €	
four à pain	8 951.00 €	
Moulin	13 600.00 €	
Enfouissement chemin des alouettes	7 500.00 €	
Fond de Vallée	104 300.00 €	
Chauffage de l'église	18 880.00 €	
chemin des vieilles patures	3 600.00 €	
enfouissement Haut Croisy	- €	prévisions 25000 €
<b>total dépenses investissement</b>	<b>188 024.45 €</b>	
<b>recettes Investissements</b>		
excédent 2017	16 534.84 €	
virement de section fonct	20 043.61 €	
opérations d'ordre amortissements	14 190.00 €	
FCTVA + TA + compensation 2016	53 008.00 €	
subventions	84 248.00 €	
<b>total recettes</b>	<b>188 024.45 €</b>	
<b>Bilan provisoire</b>	<b>Dépenses</b>	<b>recettes</b>
	<b>441 665.23 €</b>	<b>441 665.23 €</b>

**7. Examen des chapitres du BP 2018 :** Le maire propose d'examiner chapitre par chapitre les propositions de dépenses et de recettes en fonctionnement et en investissement.

a. **Dépenses de fonctionnement**

• **Chapitre 11 charges à caractère général.**

Le compte 61 5231 « voirie » se voit attribuer la une somme de 27 501.17 €. Cette somme permet d'équilibrer les chapitres dépenses et recettes de fonctionnement en reversant l'excédent de recette dans les dépenses. Cette somme intègre 25 000 € destinés à permettre si besoin l'enfouissement des lignes FT et fibre au haut Croisy ou d'autres travaux utile à la commune. (Voir chapitre investissement)

Dans le chapitre dépenses, quelques dépenses supplémentaires sont intégrées par rapport à 2017 (travaux d'enfouissement du réseau de France Télécom chemin des Alouettes (7 500 €) ; achat de la tonne à eau

(1300 €), les prestations d'élagages et de nettoyage des conduites d'évacuation routière des eaux de pluie, remplacement des pneus et entretien du tracteur et le financement de prestation de service de Sylvain Boureille (voir ci- après)

• **Chapitre 12 charges de personnel**

Il nous faut revoir l'adaptation de l'organisation du travail suite aux problèmes de santé d'Eric LEBREC et la nécessité imposée par le centre de gestion d'un travail en mi-temps thérapeutique pendant un an.

L'organisation du travail du personnel se fera ainsi :

- Eric LEBREC : Mi-temps thérapeutique (17 h50)
- Laetitia BAPTISTA : Mi-temps (17h50) (possible 20 h50 si besoin)
- Un prestataire de service (Sylvain Boureille) Entre 5 heures et 13 heures en fonction du besoin de la commune.

Le cout de cette organisation sera amorti par le remboursement du CIGAC (assurance) du demi-salaire d'Eric LEBREC durant la première année.

**Vote d'approbation de l'organisation du personnel :** Le conseil approuve à l'unanimité l'organisation du travail présentée. Sylvain Boureille, est sélectionné en tant que prestataire pour réaliser le travail d'entretien de la commune. Cette aide nous sera aussi nécessaire pendant les congés des deux titulaires.

• **Chapitre 06574 : attributions aux associations**

**Vote du conseil le 03 mars 2018 des attributions aux associations :** Pour rappel: Le conseil après délibération donne son accord à la majorité de 7 voix pour et 2 contre sur les attributions aux associations pour la somme à reporter sur la ligne 6574 de 2 555.00 €

**Vote du chapitre Dépenses de fonctionnement du BP 2018 :**

Le maire, après délibération met au vote le chapitre des dépenses de fonctionnement : le conseil vote à l'unanimité l'approbation du chapitre de dépenses de fonctionnement du BP 2018 (253 640,78 €)

**b. Recette de fonctionnement :**

Dans ce chapitre nous trouvons :

- L'excédent antérieur reporté (2017) de 48 791.78 € (dont reste en compte 1045,20 € du budget 2017) du CCAS
- Le remboursement de l'assurance CIGAC (1/2 salaire d'ER Lebrec sur un an 17 300 €)
- Les recettes fiscales correspondant au produit des bases par les taux d'imposition des taxes d'habitation, foncier bâti et foncier non bâti.

Après délibération, le conseil vote les taux d'imposition identiques à ceux de 2017 sans augmentation des taux pour 2018.

Suivant les indications des nouvelles bases d'imposition prévisionnelles 2018 communiquées par l'administration, le montant du produit attendu de 114 950 € se reparti comme suit :

Taxe d'habitation (TH) : 332 500 (bases) x 8,06 (taux) = 26 800 €

Taxe de foncier bâti (TFB) : 588 900 (bases) x 14,02 (taux) = 82 564 €

Taxe de foncier non bâti : TFNB) : 13 800 (bases) x 40,48 (taux) = 5 586 €

- Les dotations d'état et les produits exceptionnels qui sont définis par la législation fiscale se montent à 15 883 €.

**Vote du chapitre recettes de fonctionnement du BP 2018 :**

Le maire, après délibération met au vote le chapitre des recettes de fonctionnement du BP 2018: le conseil vote à l'unanimité l'approbation du chapitre de recettes de fonctionnement du BP 2018 (253 640,78 €)

c. **Vote des dépenses et recettes d'investissement.**

Le maire présente le tableau permettant l'équilibre des dépenses et recettes de ce chapitre d'investissement.

Tableau de présentation des investissements

INVESTISSEMENTS pris en compte dans ce Budget	dépenses TTC	recettes de subvention	observation
Fin travaux des trottoirs devant la Mairie	3 844.90 €	1 500.00 €	
Sécurité routière Panneaux	1 444.11 €	- €	devis : moins cher
Four à pain	8 800.00 €	2 103.00 €	subvt département (40% sur 6009 €)
		3 400.00 €	fondation du patrimoine dons mécène 1 500 € + dons particuliers 1900 €
Roue du moulin	13 600.00 €	7 933.33 €	département (40%) et SNA (30%)
Enfouissement SIEGE	15 000.00 €	- €	
<b>total</b>	<b>42 689.01 €</b>	<b>14 936.33 €</b>	
INVESTISSEMENTS proposés en complément dans le BP2018	dépenses TTC	recettes de subvention	
Aménagement fond de vallée - voie douce entre Croisy et Menilles (550m)	58 783.00 €	66 514.38 €	Total TTC du projet : 99729 € ; DETR : 30 704.4 € ; Département : 21 993.00€ ; SNA : 13 816.98 € ; total subvention : 66 514.38 € (80% de subvention)
Aménagement du fond de Vallée - trottoirs entre le Bechet et l'église	39 446.00 €		
achat terrain Maubuchon (UA50)	3 000.00 €		
Refection aux normes syndicat portion long du muret du cimetière	3 600.00 €	- €	pas de subvention
Chauffage de l'Eglise	18 666.30 €	- €	devis actualisé. Aucune subvention
<b>total</b>	<b>123 495.30 €</b>	<b>66 514.38 €</b>	

Il propose de valider ligne par ligne ces propositions en présentant les conclusions de la commission travaux et finances réunie le samedi 31 mars.2018 :

- Accord à l'unanimité sur l'inscription au budget des lignes de dépense votées lors des derniers conseils municipaux au budget et déjà retenues : cimetière ; réalisation de trottoirs devant la mairie ; achat de panneaux de signalisation routière ; restauration du four à pain ; restauration de la roue du moulin ; enfouissement électricité, téléphone et éclairage public du chemin des Alouettes (travaux SIEGE) ;
- Mise au vote des autres lignes de dépenses :
  - ✓ **Création Voie douce le long de la RD65** (route de Ménilles) de l'église au pont de Ménilles.

Le projet se monte à 83 142.50€ HT avec un montant de subventions de 80% sur le montant hors taxe (66 514.00 €) Soit un coût à supporter par la commune, est de 15 352.20 € auquel s'ajoutent d'autres frais annexes non subventionnés (4 529.00 TTC) → **pour rappel, accord de la commission Travaux et finances pour réaliser ces investissements.**

**Proposition de vote :** le conseil donne son accord à l'unanimité pour réaliser une voie douce entre l'église et le pont de Ménilles le long de la RD65, inscrire au BP 2018 le projet avec en dépenses d'investissement la somme de 104 000€ TTC et en recettes 66 154 € correspondant aux subventions DETR (30 704 €), de SNA (13 817 €) et du département (21 993 €).

✓ **Réfection du chemin des vieilles pâtures :** entrée de la propriété derrière l'église  
Devis TPN : 3 600 € TTC validé par le syndicat de voirie. (Pas de subvention) → **pour rappel, accord de la commission Travaux et finances pour réaliser cet investissement**

**Proposition de vote :** le conseil donne son accord à l'unanimité pour réaliser l'investissement réfection de la portion de voirie du chemin des vieilles pâtures et inscrire au BP 2018 la dépense de 3 600 € TTC.

- ✓ **Enfouissement du réseau France Télécom et fibre** entre la fin du chemin des alouettes et le **haut Croisy** : la synthèse des discussions avec Orange France Telecom, Eure numérique et le sous-traitant des travaux d'ENEDIS ne permettent pas de réaliser les travaux dans les délais demandés par l'entreprise de travaux publics :

Propositions du conseil :

- renoncer à l'enfouissement des réseaux FT et Fibre dans la même tranchée que la HTA. (ENEDIS), compte tenu des difficultés que cela engendre (délais administratifs)
- permettre aux habitants du Haut Croisy de bénéficier du très haut débit **au plus tôt** en laissant poser la fibre en aérien.
- Voter une provision budgétaire de 25 000 € pour envisager l'enfouissement FT et Fibre dans quelques années (2 obligatoires). Cette démarche nécessitera de faire valider le projet par les deux concessionnaires (Orange FT et Eure Numérique) en respectant impérativement les procédures exigées.

**Proposition de vote** : reporter le projet dans deux ans après avoir élaboré un projet soumis et validé par ORANGE (France T) et Eure Numérique dans un cadre budgétaire de 25 000 € acceptable. Le conseil vote son accord à l'unanimité pour reporter le projet à deux ans après avoir établi un projet validé par ORANGE et par Eure numérique et restant dans un coût compatible des finances de la commune.

- ✓ **Restauration du château d'eau du Haut Croisy** (subvention SNA fond de concours)

Coût des travaux HT de l'opération : 4 585.79 € HT (5 502.95 € TTC)

Subvention de SNA : 30% du HT soit 1375.73 €. La SNA ne peut pas prendre en compte le dossier en 2018, mais propose de le reporter prioritairement en 2019, compte tenu qu'elle a enregistré en priorité le dossier de subvention pour la création de la voie douce entre le centre de Croisy et le pont de Ménilles. .

**→ Pour rappel la proposition de la commission Travaux et finances est le report des travaux en 2019**

**Proposition de vote** : reporter le projet d'une année en 2019 pour bénéficier de la subvention de la SNA. Le conseil vote son accord pour reporter le projet d'un an à la majorité de 8 voix pour, 1 voix contre et 1 abstention.

- ✓ **Chauffage de l'église**. Coût : 18 880.00 € TTC avec éclairage et mise aux normes de l'électricité ; pas de subvention.

**→ Pour rappel, la commission Travaux et finances avait voté son accord pour cet investissement.**

**Proposition de vote** : restauration de l'installation électrique de l'église intégrant un Chauffage radiant et un éclairage intégré pour la somme de 18 880.00 € TTC. Le conseil vote son accord pour investir dans la remise aux normes de l'installation électrique de l'église, la pose d'un chauffage et de son éclairage par 7 voix pour, 2 voix contre et 1 abstention.

Le tableau final des investissements proposés au vote est le suivant :

dépenses Investissement		
001 déficit	- €	
16 remboursements d'emprunts	24 551.45 €	
cimetiere	2 250.00 €	
trottoirs devant mairie	3 192.00 €	
sécurisation routière	1 200.00 €	
four à pain	8 951.00 €	
Moulin	13 600.00 €	
Enfouissement chemin des alouettes	7 500.00 €	
Fond de Vallée	104 300.00 €	
Chauffage de l'église	18 880.00 €	
chemin des vieilles pâtures	3 600.00 €	
enfouissement Haut Croisy	- €	prévisions 25000 €
<b>total dépenses investissement</b>	<b>188 024.45 €</b>	
recettes Investissements		
excédent 2017	16 534.84 €	
virement de section fonct	20 043.61 €	
opérations d'ordre amortissements	14 190.00 €	
FCTVA + TA + compensation 2016	53 008.00 €	
subventions	84 248.00 €	
<b>total recettes</b>	<b>188 024.45 €</b>	

**Vote du chapitre dépenses et recettes d'investissement** : Le maire, après délibération met au vote le chapitre des recettes et des investissements suivant le tableau final présenté ci avant : le conseil vote à l'unanimité ce budget d'investissement 2018 se montant en dépenses et en recettes à 188 024.45 €

**8. CCAS : Compte rendu de la réunion du 31 Mars 2018** (voir le CR envoyé précédemment)

**9. Autres décisions :**

- a. **Fermeture du chemin des vieilles pâtures** aux véhicules à moteur. Nous avons constaté la dégradation importante du chemin ne laissant plus la possibilité de passer à cause d'importante ornières et la destruction de la faune végétale. La pose d'une barrière d'interdiction de passage aux véhicules à moteur (420€ TTC) sera faite dès la livraison de la barrière. La publication d'un arrêté d'interdiction aux véhicules à moteur va être faite. On rappelle que les travaux de restauration du chemin pour le rendre praticable aux promeneurs sera fait durant les mois d'avril et de mai.

**Avis du conseil Municipal** : le conseil donne son accord pour établir un arrêté de fermeture du chemin à la circulation des véhicules à moteur et le lancement de la procédure et des actions à mener.

- b. **Pose de bornes le long du chemin des Marettes.** Nous avons dû poser des bornes en bois le long du côté droit du chemin de la cavée Marceau pour éviter que les véhicules roulent sur le trottoir en herbe. Nous allons demander au riverain de l'autre côté de la rue d'éviter de garer sa voiture avec sa remorque excessivement large pour permettre la circulation sans encombre dans cette rue.

**Avis du conseil municipal** le conseil donne son accord sur la procédure et les actions à mener auprès des riverains.

- c. **Fleurissement le long du chemin piéton route de Vaux su Eure (le long de la propriété route de Vaux à l'angle du chemin des Marettes)**

Intervention du propriétaire du terrain longeant ce trottoir, auprès du personnel de la commune pour leur interdire de semer quoi que ce soit, avec menace de traiter au Roundup si l'on semait de la graine ! La bordure en objet du litige fait partie du domaine public

Un courrier en Recommandé avec AR a été envoyé à ce propriétaire pour lui faire part de notre désapprobation totale et lui demandant de venir donner les explications de son attitude. La semence de la bordure sera réalisée.

**Avis du conseil Municipal** le conseil approuve totalement la position du maire, considérant que le domaine public ne peut être aliéné. Il donne son accord sur la procédure et les actions à mener dans cette affaire par le maire.

#### 10. Informations diverses

- Livraison des fleurs en deux fois le 23 avril pour les fleurs de suspentes et jardinières et le 2 mai pour les fleurs de massifs.
  
- Mission pour aller chercher la tonne à eau d'arrosage à Arras. Excellente acquisition. Les frais de mission seront remboursés à Luc Baudry (Frais de route) et à JM de Monicault (repas).

**Délibération du conseil** : le conseil donne son approbation pour valider la mission de JM de Monicault, Luc Baudry et Jacky Sabourin, et rembourser les frais de mission correspondant aux indemnités kilométriques (527 km) de péages et des frais de restaurant.

- Le 05 avril 2018 : vote du budget de la SNA. Une présentation sera faite lors d'une prochaine réunion.
- La SNA service transport nous indique que les inscriptions au transport scolaire se feront du 9 mai au 15 juillet 2018. Une annonce devra être faite pour avertir les parents concernés.

#### 11. Prochaines festivités :

- a. **AG syndicat de rivière d'Eure** : vendredi 13 avril à 18 h00 salle de Saint Aquilin
- b. **AG association des maires du Canton de Pacy sur Eure** le mercredi 18 avril 2018.
- c. **AG syndicat de voirie** : le lundi 23 avril 2018 à 18h00
- d. Journées citoyennes le samedi 14 Avril (toute la journée) avec apéritif le soir à 18 h00
- e. Chasse aux œufs organisée par le Comité des Fêtes le 15 avril 2018 après midi.
- f. Le samedi 19 mai soirée Pierre et Lumière : ouverture de l'église jusqu'à 23 h00
- g. Déjeuner de printemps des anciens (à la mairie) le vendredi 15 juin à 12 h00
- h. Inauguration de la place de la mairie le 23 juin à 15h00
- i. Déjeuner sur l'herbe le dimanche 24 juin (organisation des jeux)
- j. Prochain conseil le vendredi 4 mai 2018**
- k. Cérémonie de l'armistice le 8 mai 1945**

**Pour extrait conforme,**

**Notifié par le maire**  
**Jean Michel de Monicault**

**Vérifié et validé par le secrétaire de séance**  
**Jacky Sabourin**